

Commune de

# ST VICTOR SUR RHINS

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

**DICRIM**

## Qu'est ce qu'un risque majeur?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, tempête, mouvement de terrain, radon.

- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes, voie ferrée ou canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes....) non traités dans ce dossier.

**Pour en savoir plus :**  
**Mairie : 04 74 64 06 18**

**Site Internet de la commune : [www.stvictorsurrhins.fr](http://www.stvictorsurrhins.fr)**

### Cadre législatif

- **L'article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- **Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par décret n° 2004-554 du 9 juin 2004**, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

## « PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

### **St Victoriens, St Victoriennes,**

La sécurité des habitants de ST VICTOR SUR RHINS est l'une de nos préoccupations majeures.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie, les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document, mais tout en se préparant à toute éventualité comme nous l'a montré le COVID.

**Le Maire,**  
**Timothée CRIONAY**

## **RISQUE D'INONDATION ou MOUVEMENT DE TERRAIN**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone  
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol

### **Situation**

La commune de St Victor sur Rhins est concernée par deux types d'inondation :



1- Le débordement de la rivière : **LE RHINS**

2- Le débordement des cours d'eau : **LE MARNANTON et LA TRAMBOUZE**

(dates des dernières inondations : 17 mai 1988, 05 juillet 1993, 02 novembre 1996, 30 novembre au 02 décembre 2003, 16 avril 2005 et 01 novembre 2008).



### **MESURES PRISES DANS LA COMMUNE**

- Entretien des cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux.
- Réalisation, par les services de l'Etat, en collaboration avec la Mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit par le Préfet le 10 mars 2006 (non encore approuvé)
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Sensibilisation des enseignants et des élèves.  
Pour les mouvements de terrain :
- Surveillance et prévision des phénomènes
- Prise en compte du risque dans l'aménagement.




*Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie – tel : 04 74 64 06 18*

### **CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire en cas d'inondation**

**Alerte** : Le Rhins, le Marnanton et la Trambouze, débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (téléphone, site Internet).

|   |   |
|---|---|
|  | <b>1 – Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage</b>                                       |
|  | <b>2 – Ecoutez la radio</b><br>France Inter de 90.6 à 99.8 FM ou RVR (Radio Val de Reins) sur 93.6 FM |



### **3 – Suivez les consignes**

|   |                                       |   |   |   |   |
|---|---------------------------------------|---|---|---|---|
|  | <b>Coupez l'électricité et le gaz</b> |  | <b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</b> |  | <b>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</b> |
|---|---------------------------------------|---|---|---|---|

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

### **Après l'inondation**


**Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.  
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.  
Chauffez dès que possible.**

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <br>Transport de matières dangereuses | <b>RIQUES TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</b> | Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisation) | <br>Conduites fixes de matières dangereuses |
|--|---|--|--|





Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses ((TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs** ou **radioactifs**.

### **SITUATION**

La commune de St Victor sur Rhins est concernée par le trafic de matières dangereuses qui s'effectue :

|   |   |
|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par voie routière via la RD 9</li> <li>- Par voie ferrée ligne Lyon-Roanne</li> <li>- Par une canalisation de transport de gaz (exploitée par GAZ DE FRANCE), qui traverse le village du lieu-dit La Bachasse à Périscard en passant par Montmartin, Chamussy et La Mine.</li> </ul> |
|---|---|

### **CONSIGNES DE SECURITE : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement**

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <b>Si vous êtes témoin</b>   |  | <b>Si l'alerte</b> a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autres) : selon consignes |  |
| <b>Donnez l'alerte</b> (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact et si possible le code danger.   |   |                             | <b>1 – Mettez-vous à l'abri</b><br>- restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche<br>- fermez portes et fenêtre<br>- arrêtez les ventilations |
| <br>- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie.<br>- Ne devenez pas victime en touchant le produit et/ou en vous approchant.<br>- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. |   | ou   | 1 – Eloignez-vous  |
| <b>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</b>   |   | Mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule   |  |
|  |   |                             | 2 – Ecoutez la radio<br>RVR (Radio Val de Reins) : 93.6 FM<br>France Inter : 90.6 à 99.8 FM  |

### **3 – Dans tous les cas**

|   |  |   |   |   |   |
|---|--|---|---|---|---|
|  | <b>Ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle</b> |  | <b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</b> |  | <b>Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte</b> |
|---|--|---|---|---|---|

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES**

# **EN CAS DE DANGER OU D'ALERTE**



## **1 – ABRITEZ-VOUS**



## **2 – ECOUTEZ LA RADIO :**

RVR (Radio Val de Reins) sur 93.6 FM

FRANCE INTER de 90.6 à 99.8 FM

## **3 – RESPECTEZ LES CONSIGNES**



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

### **Pour en savoir plus :**

à la mairie : 04.74.64.06.18

ou sur le site : [www.stvictorsurrhins.fr](http://www.stvictorsurrhins.fr)

Le **DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs réalisé par les services de l'état en 2005

Le **P à C** : Porté à Connaissance, réalisé par les services de l'état en 2006

Le **DICRIM** réalisé en Mairie en 2009

Le Plan de Prévention des Risques (**PPR**)

**Sur Internet** : [www.prim.net](http://www.prim.net)

## **NUMEROS DE TELEPHONE UTILES**

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

SAMU : 15

MEDECINS : 04 77 66 00 90

EDF : 09 726 750 42 (URGENCE 24H/24)

GDF : 0800 47 33 33 (URGENCE 24H/24)

SDEI : 0810 844 844 (URGENCE 24H/24)

FRANCE TELECOM : 10 13 ou 10 15 (dépannage 24H/24)

MAIRIE : 04 74 64 06 18